



CLASSEMENT EUROPÉEN DES INVESTISSEMENTS VERTS



6 septembre 2019

Taxonomie européenne des investissements : classement vert ou classement vertical ?

Contrairement à l'approche défendue par le projet de taxonomie européenne destinée à faciliter le financement des investissements verts, l'Alliance CFE UNSA Énergies défend l'ensemble des investissements bas carbone pour réussir la neutralité carbone en 2050, nucléaire et hydraulique compris !



En 1957, l'Académie des sciences adopte en France le nom de « taxinomie » ou taxonomie pour désigner la science de la classification. 50 ans plus tard, alors que le climat est érigé en priorité politique de l'Europe, le groupe d'experts techniques missionné par la Commission européenne vient de rendre public un classement européen des investissements dits verts.

En refusant la neutralité technologique bas carbone, ce classement n'est pas objectif. Cette taxonomie européenne est-elle réellement au service de la décarbonation ? Prend-elle en compte l'état des connaissances scientifiques ou relève-t-elle d'une approche plus idéologique ?

En y regardant de plus près, l'Alliance CFE UNSA Énergies s'étonne de ce classement européen puisqu'il exclut de fait le nucléaire et l'hydroélectricité, deux technologies bas carbone sur lesquelles l'Europe a pourtant un leadership mondial historique.

Avec cette approche partisane, il n'est pas sûr que l'on donne ainsi à l'Europe les moyens de

réellement lutter contre le réchauffement climatique alors qu'elle est en route pour un objectif de neutralité climatique à horizon 2050 !

Ce classement vise pourtant en principe à orienter les investissements vers les activités dites durables. Et pour l'Alliance CFE UNSA Énergies, qui dit durables dit bas carbone et absence de préjudice significatif à l'environnement ! L'enjeu est de taille puisque les besoins d'investissement lié au climat sont estimés entre 175 et 290 Mds d'euros par an !

Convaincue que climat, filières industrielles et souveraineté technologique doivent aller de pair, l'Alliance CFE UNSA Énergies a répondu à la consultation publique européenne pour faire valoir ses analyses sur cette taxonomie verte :

- analyse à égalité de traitement des technologies bas carbone indispensables à l'atteinte des objectifs de neutralité carbone,
- mêmes critères d'appréciation pour toutes les technologies bas carbone (EnR, hydraulique, nucléaire...), ce qui signifie neutralité technologique,
- accès au financement des projets de nouvelle hydraulique dans les mêmes conditions que les installations existantes,
- intégration du nucléaire, sur la base d'éléments scientifiquement référencés, dans la palette des technologies bas carbone et durables au regard des enjeux de pollution de l'air, de l'emprise au sol, et de la préservation de la biodiversité.

L'ALLIANCE CFE UNSA ÉNERGIES,
100 % LIBRES... 100 % VOUS !

CFE Énergies
UNSA Énergie
www.cfe-energies.com
www.unsa-energie.fr